

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE LA ROUXIERE

Par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2015, une consultation du public est prévue à la mairie de LA ROUXIERE, pendant une période de quatre semaines du 4 janvier 2016 au 1^{er} février 2016 inclus, portant sur la demande présentée par l'EARL DU VIVRAIE en vue de procéder à l'enregistrement d'un élevage de 37328 places de canards de chair, situé à LA ROUXIERE, « La Grasserie ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 18 décembre 2015, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de LA ROUXIERE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de LA ROUXIERE, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.